

---

# Fiche de rôle du cercle aménagement et architecture

## Historique

| <i>Version</i> | <i>Date</i>       | <i>Modification effectuée</i>              |
|----------------|-------------------|--|
| <i>1.0.0</i>   | <i>20/04/2021</i> | <i>Rédaction initiale du document</i>      |
| <i>1.0.1</i>   | <i>12/05/2021</i> | <i>Bonification collective du document</i> |
| <i>1.0.2</i>   | <i>26/05/2021</i> | <i>Validation collective du document</i>   |

## Contenu

### Raison d'être

Phase 2 :

Permettre au cercle principal de se projeter et de définir les besoins et aspirations des membres pour l'aménagement du terrain et les constructions.

Phase 3 et 4 :

Permettre au cercle principal de concrétiser l'aménagement du terrain et des constructions des habitations et des communs.

### Responsabilités

Ce cercle réalisera ou fera réaliser par des tiers les missions ci-après selon la décision du cercle principal.

Phase 2 :

- Fournir les différents cas de modifications du PLU avec les délais
-

- Définir un programme (ou préciser celui déjà commencé) pour les habitations et les communs pour préciser les surfaces nécessaires
- Proposer des projets d'aménagement possibles pour que le groupe puisse se projeter pour gagner du temps :
  - lors du choix d'un terrain (faisabilité rapide)
  - lors la conception de son aménagement
- Définir les besoins en surfaces constructibles pour la réalisation des habitations et des communs

Phase 3 et 4 (A revoir après le choix de la structure juridique et le terrain trouvé) :

- Faire la demande de modification PLU (auprès de la collectivité) et suivre son avancement si nécessaire
- Réaliser un diagnostic du site : analyse du contexte réglementaire, urbain, paysager et technique
- Concevoir le projet d'aménagement
  - Définir l'emplacement des communs et habitations privées, division du foncier, localisation des accès, dessertes, réseaux...
  - Demander un certificat d'urbanisme opérationnel pour vérifier la faisabilité du projet auprès du service d'urbanisme (2 mois d'instructions... à déposer très tôt pour que ça vaille le coup)
- Rédiger les pièces du permis d'aménager si nécessaire
- Concevoir des projets architecturaux (projets individuels et projets collectifs).
  - Esquisse des bâtiments
  - Réaliser le dossier des permis de construire
  - Conception détaillée du bâtiment pour préparer la phase chantier

## Pouvoirs

- Demander un certificat d'urbanisme opérationnel

## Règles de fonctionnement

- Ce cercle existe jusqu'à achèvement de ses missions.